

Affaire Cambie

Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé est une valeur canadienne fondamentale. Notre système de soins de santé repose sur le principe selon lequel les soins doivent être fondés sur le besoin et non pas sur la capacité à payer.



Notre système public de soins de santé est actuellement menacé par une poursuite en justice en Colombie-Britannique. Brian Day a intenté une action en justice qui remet en question la loi sur les soins de santé en C.-B. Il veut ainsi éviter d'être pénalisé pour avoir facturer illégalement des patients à sa clinique privée à but lucratif, notamment Cambie Surgeries. Il allègue vouloir diminuer les temps d'attente pour les services médicaux mais, ce qu'il veut vraiment, c'est faire encore plus de profits.

C'est pourquoi la Coalition canadienne de la santé suit cette affaire de près et en parle.

Pourquoi est-ce important?

Il s'agit de l'une des affaires constitutionnelles les plus importantes dans l'histoire du Canada. Si Day gagne sa cause, il ouvre grand la porte à un système privé de soins de santé de style américain. Les patients bien nantis pourront passer devant en payant pour les services médicaux alors que les moins nantis ne seront pas en mesure de payer les soins de santé.

Même si cette cause est devant un tribunal de la Colombie-Britannique, elle sera probablement portée en appel et se retrouvera devant la Cour suprême du Canada.

Passez à l'action

- Inscrivez-vous pour des mises à jour sur cette affaire (en anglais) et faites un don au Fonds de défense juridique de la BC Health Coalition: <http://savemedicare.ca>
- Partagez des informations sur cet important procès avec d'autres défenseurs des soins de santé.

Contexte

Système canadien de soins de santé

Afin de bénéficier du financement fédéral alloué aux soins de santé, les provinces doivent respecter certaines exigences. Elles doivent couvrir le coût des services médicalement nécessaires fournis par les médecins et les hôpitaux. Elles doivent aussi prévenir la *surfacturation* (lorsque le patient est facturé en sus du montant facturé au système public). Si les provinces permettent la surfacturation, le gouvernement fédéral peut refuser de verser une partie du financement alloué aux soins de santé.

Les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas été très efficaces pour assurer le respect de ces exigences. Dans tout le pays, des médecins et des cliniques facturent des patients illégalement.

L'action en justice

En 2007, le gouvernement de la C.-B. a informé plusieurs cliniques privées à but lucratif qu'il avait l'intention d'examiner des plaintes venant de plusieurs patients relativement à la facturation illégale. En réaction, Day a intenté une action en justice contre le gouvernement de la C.-B.

Day veut être en mesure de facturer directement les patients ET le système public pour les services médicalement nécessaires. Actuellement, une telle pratique est illégale. Selon Day, permettre la surfacturation permettrait de réduire les temps d'attente pour les soins de santé.

En fait, les études nous démontrent que le fait de permettre aux patients de passer devant les autres en payant pour les services médicaux augmente les délais d'attente dans le système public. Étant donné que le personnel médical et les équipements médicaux sont limités, les cliniques privées viennent chercher des ressources précieuses dans le système public. Par conséquent, les temps d'attente augmentent.

Échéancier

Le procès a débuté en 2016. La procédure judiciaire a été longue et très retardée. Elle devrait prendre fin en 2019.